



Plan d'évaluation du Programme FEDER / FSE+ 2021-2027 de la région Nouvelle-Aquitaine

Version adoptée par le Comité de suivi du 22/09/2023



Table des matières

1/ Introduction.....	3
Objectif et portée du plan d'évaluation.....	3
Le programme Nouvelle-Aquitaine 2021/2027 FEDER-FSE+, quelques enjeux clés et points de vigilance	3
2/ CADRE D'ÉVALUATION DU PROGRAMME FEDER-FSE+	4
Gouvernance de l'évaluation	4
Implication des parties prenantes	6
Approche stratégique de l'évaluation.....	6
Mise en œuvre et qualité de l'évaluation	8
Diffusion et utilisation des résultats	9
Capacité de suivi d'évaluation	10
Ressources disponibles et calendrier des évaluations.....	10
3/ PLAN D'ÉVALUATION	11
Evaluations préparatoires 21-27 déjà réalisées.....	11
« Fiche type » pour les « évaluations en cours de programme »	12
Evaluation autour de la thématique « Innovation - Compétitivité ».....	13
Evaluation autour de la thématique « Environnement »	14
Evaluation autour de la thématique « Formation Emploi »	15
Evaluation autour de la thématique « Territoire »	16
Annexes.....	17

1/ Introduction

Objectif et portée du plan d'évaluation

Conformément au règlement 2021/1060 art 44-45¹, un plan d'évaluation doit être présenté au comité de suivi dans un délai d'un an après l'approbation du programme FEDER -FSE+ 2021-2027.

Le plan d'évaluation décrit la démarche et les modalités d'études qui accompagneront le programme sur sa durée de mise en œuvre.

Cette démarche d'évaluation représente à la fois un enjeu pour la performance et l'impact du programme ainsi que pour la conception des programmes à venir.

Il tire les enseignements de la feuille de route évaluation des FESI en Nouvelle-Aquitaine 2014-2020.

Il prend en compte les nouvelles répartitions de responsabilités 21-27 au regard du suivi et de l'évaluation des programmes.

Dans un souci de cohérence et de recherche de mutualisations possibles, il s'articule à la fois avec les plans d'évaluation des autres programmes européens (cf. point 2 Cadre de l'évaluation) ainsi qu'avec la démarche d'évaluation des politiques régionales.

Il est conçu comme une feuille de route voulue accessible pour favoriser l'appropriation des objectifs et des résultats des évaluations par les parties prenantes et également évolutive pour être ajustable afin de répondre aux besoins de l'Autorité de Gestion et du Comité de suivi.

Le plan d'évaluation doit respecter les exigences réglementaires et certains principes de mise en œuvre pour assurer la qualité des travaux.

Ce plan d'évaluation est construit selon une trame préconisée par le Groupe de travail suivi-évaluation animé par l'ANCT, associant les différentes Autorités de Gestion en France.

Le programme Nouvelle-Aquitaine 2021/2027 FEDER-FSE+, quelques enjeux clés et points de vigilance

Le programme bénéficie d'un montant FEDER de 735,5 M€ et d'un montant FSE+ de 140,1 M€ soit un total de 875,7M€ de fonds européens avec un investissement total de 1459,4M€ soit un taux moyen d'intervention de 60%.

Le programme s'articule autour de 6 axes pouvant être regroupés en 4 thèmes en lien avec les objectifs stratégiques de l'UE :

Thème Compétitivité en lien avec l'Objectif Stratégique 1 Une Europe plus Compétitive et plus Intelligente

¹ articles 44 et 45 du règlement du Parlement Européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds «Asile, migration et intégration», au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas.

- Axe 1 : Une Nouvelle-Aquitaine qui conforte ses capacités de recherche et d'innovation, accompagne la transformation numérique et la croissance économique de son territoire, dans un objectif de développement juste et équilibré (287 M€ FEDER).
- Axe 6 : Une Nouvelle-Aquitaine qui soutient le développement des infrastructures numériques (15M€).

Ce thème est en articulation notamment avec le SRDEII et le SRESI Nouvelle-Aquitaine.

Thème Environnement en lien avec l'Objectif Stratégique 2 Une Europe Plus verte – résiliente et à faible émission de carbone

- Axe 2 : Une Nouvelle-Aquitaine qui accélère la transition énergétique et écologique (250 M€ FEDER).
- Axe 3 : Une Nouvelle-Aquitaine qui soutient le développement de la mobilité propre et durable sur les territoires urbains (34,3 M€).

Ce thème est en articulation notamment avec la feuille de route NEOTERRA et le SRADDET Nouvelle-Aquitaine.

Thème Formation Emploi Orientation en lien avec l'Objectif stratégique 3 Une Europe plus sociale et Inclusive

- Axe 4 : Une Nouvelle-Aquitaine qui développe son capital humain par la formation et la création d'emploi comme levier de croissance, de compétitivité et de cohésion sociale pour les personnes, les entreprises et les territoires (134, 8M€).

Ce thème est en articulation notamment avec la politique régionale d'orientation et de formation (CPRDFOP²) et les politiques de développement économique relatives à la création d'activité dont l'ESS.

Thème Territoires en lien avec l'Objectif stratégique 5 Une Europe plus proche des citoyens

- Axe 5 : Une Nouvelle-Aquitaine qui accompagne ses territoires pour répondre à leurs défis économiques, sociaux et environnementaux (124,4 M€).

Ce thème est en articulation notamment avec les axes territoriaux des programmes FEADER et FEAMPA et la politique territoriale régionale.

Des engagements financiers transversaux : le programme vise une contribution significative à l'enjeu climat, à l'enjeu biodiversité ainsi que pour le développement urbain durable.

Des points d'étape à valider : pour chaque objectif spécifique une cible finale de réalisation et de résultat est fixée pour 2029 et une cible intermédiaire est fixée en 2024 pour les réalisations. Le cadre de performance du programme pour le FEDER est défini par l'annexe 2 du règlement FEDER sur la base d'une sélection d'indicateurs clés.

Des principes horizontaux à prendre en compte³ : respect des droits fondamentaux, égalité entre les femmes et les hommes, lutte contre les discriminations, développement durable.

2/ CADRE D'ÉVALUATION DU PROGRAMME FEDER-FSE+

Gouvernance de l'évaluation

Quelles sont les responsabilités, suivant les Fonds, en termes de suivi et d'évaluation pour les programmes mis en œuvre en Nouvelle Aquitaine sur la période 21-27 ?

- La région Nouvelle-Aquitaine est Autorité de gestion pour le programme régional Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et le Fonds Social Européen (FSE +).

² Le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles

³ Article 9

- Concernant le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), le ministère de l'Agriculture est Autorité de gestion pour le Plan Stratégique National (PSN) de la Politique Agricole Commune ; la région Nouvelle-Aquitaine est Autorité de gestion régionale pour le Plan Stratégique Régional (PSR) FEADER Nouvelle-Aquitaine.
- Concernant le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA), l'Autorité de Gestion du programme est la Direction des Affaires Maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture ; la région Nouvelle-Aquitaine est organisme intermédiaire pour les mesures du FEAMPA mises en œuvre à l'échelle régionale.
- Pour le programme national du FSE+, l'Autorité de gestion est la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle, et la Direction Régionale de l'Economie de l'Emploi du Travail et des solidarités est autorité déléguée régionale.
- Suivant les programmes de coopération territoriale, la région Nouvelle-Aquitaine est autorité nationale (programmes POCTEFA et Espace atlantique) et partenaire d'autres programmes (SUDOE et INTERREG Europe).

Un plan d'évaluation est élaboré par chaque Autorité de gestion dans un délai d'un an après l'approbation des programmes. Suivant les plans d'évaluation, différents volets de l'évaluation peuvent être confiés aux responsables intermédiaires (collectes des indicateurs, rapports de performance, études d'évaluation ...).

Ce plan d'évaluation du Programme FEDER-FSE+ Nouvelle-Aquitaine prend en compte ces différents niveaux de responsabilités et veille à l'articulation et à la cohérence des travaux d'évaluation des autres programmes européens.

En Nouvelle-Aquitaine, dans le but notamment de mutualiser les moyens, le plan veillera également à l'articulation avec la démarche d'évaluation des politiques régionales.

Rôle et responsabilités des différents acteurs (Autorité de gestion, Comité de suivi, Comité de pilotage de l'évaluation)

- **L'Autorité de gestion** est référente en matière de suivi et de mise en œuvre des programmes. A ce titre, elle assure et est la garante de l'articulation entre le suivi et les évaluations des programmes européens en concertation avec les services concernées.
 Au titre de ses missions d'évaluation, l'Autorité de gestion assume les missions
 - de lancement et suivi des travaux évaluatifs ;
 - de suivi de la mise en œuvre du plan d'évaluation, conformément au calendrier prévu ;
 - de valorisation des résultats issus des travaux d'évaluation ;
 - de suivi des recommandations.
- **Le Comité de suivi⁴ examine**
 - les éléments de l'évaluation ex ante⁵ ;
 - les progrès accomplis en ce qui concerne la réalisation des évaluations et des synthèses des évaluations, ainsi que les suites données aux constatations ;
 - approuve le plan d'évaluation et toute modification de celui-ci.
- **Le comité de pilotage de l'évaluation**
 - est l'instance décisionnelle qui accompagne chaque étude, réoriente les travaux en cas de besoin et valide les livrables ;
 - est assisté au besoin d'un comité technique en fonction de l'étendue et la nature de l'évaluation, comité qui veille au bon déroulement technique et à la qualité méthodologique de l'étude ;

⁴ Article 40 du règlement (UE) 2021/1060

⁵ énumérés à l'article 58

- Ses membres sont issus du comité de suivi après appel à participation.

Gestion du plan d'évaluation (Suivi et Mise à jour)

- **La Direction des Fonds Européens (DFE)**, notamment le service Valorisation et Animation des Fonds européens – VAFE, assure le suivi technique et le pilotage des marchés d'évaluation et en particulier :
 - assure l'interface permanente avec le cabinet d'études et les comités dans le cas des études externalisées ;
 - coordonne les travaux éventuellement internalisés au sein de l'organisation ;
 - articule les travaux d'évaluation avec les autres services concernés.

Implication des parties prenantes

Une approche partenariale issue du Comité de suivi :

Sur le même modèle que 2014-2020, la région Nouvelle-Aquitaine a choisi de faire valider les étapes clés du processus d'évaluation du Programme FEDER-FSE+ 21/27 (au même titre que le suivi / pilotage des réalisations et résultat du programme), au Comité Régional de suivi inter-fonds (CS) regroupant le partenariat, dont le rôle et la composition sont clairement définis dans le programme.

Les instances d'évaluation associent la Direction Fonds européens et les directions concernées par l'étude, ainsi que les partenaires issus du Comité de suivi souhaitant participer aux travaux d'évaluation. Un appel à participation vers les membres du Comité de suivi est ouvert pour chaque étude.

Approche stratégique de l'évaluation

Les orientations stratégiques

L'Autorité de gestion souhaite mettre en œuvre un plan d'évaluation basé sur les orientations suivantes :

- Deux types d'évaluation :
 - **Évaluations en cours de programme** permettant d'améliorer la conception et la mise en œuvre des programmes en termes d'efficacité, d'efficience, de pertinence, de cohérence (interne ou externe), de valeur ajoutée de l'Union ; autres critères possibles : inclusion, non-discrimination, visibilité).
 - **Une évaluation d'impact** du programme pour le 30 juin 2029
- Suivant la nature des travaux, les évaluations peuvent être :
 - De courte durée, afin d'apporter une analyse et des recommandations sur une problématique ciblée au regard de constats, difficultés de programmation ou de mise en œuvre ;
 - Ciblées sur un thème, permettant d'analyser les questions de cohérence/complémentarité entre les programmes ou en articulation avec les grands thèmes de la politique régionale ;
 - Mutualisées avec l'évaluation de la politique régionale, ou permettant d'associer plusieurs Autorités de gestion sur des questionnements évaluatifs communs ;
 - Transversales, par exemple sur une problématique commune à plusieurs axes stratégiques et/ou communes à plusieurs programmes ;
 - Externalisée ou internalisée ou associer les 2 modalités (le cahier des charges devra préciser les tâches d'évaluation suivant les modalités).
- Elles doivent respecter quelques principes
 - Tenir compte des réalisations et résultats des programmes 14/20 ;
 - Permettre d'acculturer les services / partenaires ... aux démarches évaluatives ;

- Une approche partenariale, la région Nouvelle-Aquitaine favorisera toutes les synergies possibles entre les différents partenaires et les relais sur les territoires. Ces derniers pourront être associés au processus d'évaluation selon leurs compétences et la thématique du projet évaluatif concerné : Université, centre de formation, animateurs territoriaux ...
- Les évaluations doivent s'articuler avec
 - Les évaluations réalisées par la Commission européenne ;
 - Les évaluations réalisées par les autres programmes européens mis en œuvre en Nouvelle-Aquitaine ;
 - Les évaluations régionales.

Evaluation par la Commission européenne (Article 45),

- La Commission procède à une évaluation à mi-parcours afin d'examiner l'efficacité, l'efficience, la pertinence, la cohérence et la valeur ajoutée de l'Union de chaque Fonds d'ici la fin de 2024 au plus tard. La Commission peut utiliser toutes les informations pertinentes déjà disponibles conformément à l'article 128 du règlement financier.
- La Commission procède, le 31 décembre 2031 au plus tard, à une évaluation rétrospective afin d'examiner l'efficacité, l'efficience, la pertinence, la cohérence et la valeur ajoutée de l'Union de chaque Fonds. Dans le cas du FEDER, du FSE+ et du FEAMPA, cette évaluation met l'accent en particulier sur l'impact social, économique et territorial de ces fonds en ce qui concerne les objectifs stratégiques visés à l'article 5, paragraphe 1.
- La Commission publie les résultats de cette évaluation rétrospective sur son site internet et les communique au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité européen des régions.

Evaluations réalisées par les autres programmes décrites dans les plans d'évaluation :

- Plan d'évaluation PSN FEADER – prise en compte du rôle des autorités régionales, articulation avec les thèmes d'évaluation communs et évaluation du volet territorial LEADER (GAL)
- Plan d'évaluation FEAMPA – prise en compte du rôle de organismes intermédiaires et articulation avec les thèmes d'évaluation communs et évaluation du volet territorial GALPA
- Plan d'évaluation FSE national – prise en compte du rôle des délégations régionales et organismes intermédiaires – des complémentarités de parcours de formation en fonction des lignes de partage
- Plan d'évaluation des programmes de Coopération - prise en compte du rôle des régions et articulation et complémentarité avec les thèmes d'évaluation communs et territoires communs

L'évaluation de la politique régionale en Nouvelle-Aquitaine

Une articulation à plusieurs niveaux :

- **Les points de convergence :**
 - La stratégie du programme s'articule avec les schémas régionaux et les feuilles de route stratégiques de la région Nouvelle-Aquitaine ;
 - La majorité des interventions des programmes européens est adossée à des dispositifs d'aides régionaux. Certains appels à projets ou à manifestation d'intérêt peuvent être communs dès lors qu'il y a un cofinancement Europe-Région. L'instruction technique peut également être commune pour les 2 cofinancements ;
 - Les aides européennes et les aides régionales utilisent un même système d'information permettant de rapprocher des pratiques de suivi et d'évaluation et de collecte d'indicateurs.

Tous ces éléments favorisent l'articulation des démarches d'évaluation européennes et régionales.

- **L'articulation des études d'évaluation :**

- Le programme d'évaluation de la politique régionale est arrêté par la **Commission d'évaluation des politiques publiques (CEPP)**. L'évaluation régionale est mise en œuvre par les services internes d'évaluation. Un réseau de correspondants d'évaluation échange régulièrement sur la programmation et le suivi des travaux en cours. La CEPP est informée régulièrement de l'avancement des travaux et de l'articulation des programmes d'évaluations des politiques européennes et régionales.
- Le principe recherché pour l'articulation des études : lorsque les thèmes, les périmètres, les questionnements, le calendrier de l'évaluation régionale recourent ceux de l'évaluation des programmes européens, les travaux d'évaluation seront articulés **de manière à éviter les doublons et à mutualiser les moyens mis en œuvre pour les études**.
- Les productions réalisées viendront alimenter les différents travaux réalisés sur le territoire.

Mise en œuvre et qualité de l'évaluation

Méthode de mise en œuvre des évaluations et dispositions prises pour en assurer la qualité (par exemple : indépendance, appels d'offres, disponibilité des données, assurance qualité, etc.)

Mise en œuvre

Les données de suivi prévues pour alimenter les indicateurs de réalisation et de résultat apporteront un premier niveau de réponse quant à l'exécution du programme, la nature des actions conduites. Mais ces données ne suffiront probablement pas pour alimenter et contextualiser les évaluations. D'autres travaux préparatoires (benchmark, monographie, ...) pourraient s'avérer nécessaires, ainsi que l'identification de données complémentaires et d'autres sources d'information.

Les évaluations sont confiées à des experts internes ou externes qui sont indépendants sur le plan fonctionnel⁶. Dans le cadre de l'externalisation des évaluations, le choix du prestataire se fera dans le cadre de la procédure de la commande publique. Les attendus et objectifs de l'évaluation seront définis via un cahier des charges. Un cahier des charges sera également établi pour les évaluations en interne (objectif de l'évaluation, champ/périmètre, questions évaluatives / attendus des travaux/ livrables...).

Les principales missions de l'évaluateur : il devra analyser les logiques d'intervention du programme FEDER-FSE+ et de ses différentes priorités (diagramme logique d'impact attendu, liens de cause à effet), répondre de manière argumentée aux questions évaluatives suivant les critères à vérifier et produire les conclusions et recommandations liées. Les livrables seront validés avec les parties prenantes du programme.

Enfin, un travail d'acculturation des parties prenantes aux enjeux du suivi et de l'évaluation pour la bonne mise en œuvre du Programme sera renforcé, ayant déjà commencé lors de l'élaboration du programme.

La région Nouvelle-Aquitaine est membre du réseau des évaluateurs mis en place avec l'ANCT. L'Autorité de Gestion veillera à soutenir avec pédagogie l'utilité du suivi et de l'évaluation du Programme, de fournir chemin faisant des

⁶ Article 44 alinéa 3

appuis techniques et méthodologiques aux acteurs, de leur rendre compte plus facilement (et aux bénéficiaires) des objectifs atteints du programme.

Qualité de l'évaluation

Les procédures de contrôle qualité des activités et résultats des évaluations seront réalisées sous la responsabilité de l'Autorité de gestion (AG). Les travaux d'évaluation devront se conformer aux standards européens de l'évaluation aux niveaux déontologique et méthodologique, et mis en œuvre dans le respect des 7 principes de la Charte de l'évaluation de la Société Française de l'évaluation⁷ : pluralité, distanciation, compétence, respect des personnes, transparence, opportunité, responsabilité.

Un système d'information permettant la collecte des données

Le système d'information « Mes démarches en Nouvelle-Aquitaine-MDNA » est la plateforme officielle de collecte et de stockage des données relatives aux opérations du programme FEDER FSE+. Le dépôt des demandes d'aides s'effectue de manière dématérialisée par les porteurs de projet. Un onglet spécifique est réservé à la collecte des indicateurs. Tous les éléments d'une opération sont stockés dans la plateforme et à tous les stades : dépôts des demandes, instruction des demandes, programmation des opérations, déclarations des dépenses, vérification des services faits, certification des dépenses par l'Autorité de gestion, rapport de contrôle, paiements...

Lors des évaluations, MDNA et l'INFO CENTRE (outil de traitement des données) permettent les extractions des opérations relevant du périmètre/champ des évaluations. Les données quantitatives et qualitatives sont transmises aux évaluateurs, afin de mener à bien leurs travaux.

Des espaces de travail collaboratifs pendant les travaux évaluatifs

Dans le cadre des évaluations, un espace de travail collaboratif spécifique est créé sur l'extranet des programmes européens en Nouvelle-Aquitaine. Cet espace permet de déposer les documents de référence, les documents de travail, les bases de données utiles à l'évaluation, les livrables ... Tous les documents sont accessibles aux membres du comité de pilotage et comité technique.

Diffusion et utilisation des résultats

Stratégie de diffusion des résultats

L'Autorité de gestion assure la communication des résultats des évaluations aux parties prenantes. Elle communique à la Commission européenne à tout moment et, à sa demande, les tableaux de bord nécessaires au suivi physique et financier du programme et met en œuvre les recommandations émises par la Commission européenne.

Les données recueillies dans le cadre d'une évaluation feront l'objet d'une diffusion, selon différents formats, suivant les groupes cibles, afin de permettre une meilleure appropriation. La communication de ces résultats s'appuiera sur l'ensemble des outils déployés dans le cadre du plan de communication FEDER/FSE+ ; ceci permettra de disposer de vecteurs efficaces, à la fois à l'attention des partenaires du programme mais également des professionnels, des bénéficiaires et du grand public.

⁷ [Télécharger la Charte française d'évaluation.pdf](#)

Les rapports d'évaluation sont mis à disposition par l'autorité de gestion sur le site internet de l'Autorité de gestion ([Médiathèque | Europe \(europe-en-nouvelle-aquitaine.eu\)](http://Médiathèque | Europe (europe-en-nouvelle-aquitaine.eu))). Ces mêmes rapports pourront être adressés à la Commission européenne, selon un rythme et des modalités arrêtés, le cas échéant, entre cette dernière et l'AG.

De plus, il appartiendra au(x) chargé(s) d'évaluation, en lien avec le(s) chargé(s) de communication, de définir pour chaque évaluation, en fonction de ses objectifs et périmètres, les modalités spécifiques de diffusion. Une restitution de l'avancement des travaux d'évaluation sera effectuée lors des Comités de suivi.

La participation des services en charge de la mise en œuvre des dispositifs évalués, ainsi que, le cas échéant, des partenaires et/ou des parties prenantes, à la réalisation des évaluations permettra par ailleurs une appropriation en continu du processus d'évaluation, de sa préparation à sa clôture, propice à une meilleure prise en compte des conclusions. Les échanges décisionnels pourront ainsi mieux intégrer les résultats des études menées.

Capacité de suivi d'évaluation

L'Autorité de gestion, par l'intermédiaire de la Direction des Fonds européens et plus particulièrement du service VAFE, met en œuvre le dispositif d'évaluation, plus précisément, il :

- Veille à la qualité et à la bonne transmission des données à la Commission européenne ;
- Organise les enquêtes liées à la collecte des indicateurs de résultats notamment ;
- Apporte un appui technique et méthodologique en particulier aux services instructeurs et aux référents des systèmes d'information ;
- Contribue aux formations intégrant les sujets de suivi et d'évaluation ;
- Veille au bon déroulement des études (préparation, suivi des marchés) ;
- Valorise les résultats des travaux et le suivi des recommandations ;
- Capitalise les enseignements du dispositif pour les prochains programmes ;
- Participe aux réseaux d'échanges sur les questions d'évaluation.

Suivant la nature et l'ampleur des travaux, 2 à 3 ETP peuvent être mobilisés sur ces missions sur 21-27, en prenant en compte aussi l'échéancier et la part des travaux qui peut être internalisée, ainsi que les mutualisations possibles.

Ressources disponibles et calendrier des évaluations

Repères : les enveloppes UE Nouvelle-Aquitaine gérées par la Région, hors coopération, réparties par Fonds en montant et part (au démarrage des programmes)

	UE en M€	AT	Total	Part programme en %
FEDER	710,6	24,9	735,5	54,5
FSE+	134,7	5,4	140,1	10,5
FEADER PSR	423,0	16,7	439,7	32,5
FEAMPA régional	31,8	1,9	33,7	2,5
Total	1300,1	48,9	1349	100

Ressources affectées aux évaluations à titre indicatif

Projet soumis au Comité de suivi

Ce budget 21-27 est présenté à titre indicatif. Il prend en compte aussi la possibilité d'internaliser certaines tâches d'évaluation, voire la totalité d'une étude (ex. prise en charge des enquêtes, la réalisation de tableaux de bord à façon pour les évaluateurs, open data, etc.), la possibilité d'études transversales avec d'autres programmes européens et la possibilité de mutualiser avec des études régionales ou avec d'autres AG.

Nom de l'évaluation	Budget prévisionnel en euros de l'évaluation
Evaluations encours de programme (estimation 1 par an)	50 000 x 5
Evaluation préparatoire à la revue de performance à mi-parcours si nécessaire 2024-2025	100 000
Evaluations préparatoires au post 2027 Evaluation stratégique environnementale et Ex ante IF si nécessaire	100 000
Une évaluation de chaque programme visant à en apprécier l'impact Innovation/compétitivité/numérique Climat – Energie – Environnement Formation – Emploi Territoires	500 000
Total	950 000

Calendrier indicatif

Evaluations AG (art 44 RPDC)	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Evaluation en cours de programme	Dont préparatoire mi-parcours			Dont ESE et ex-ante IF post 27				
Evaluation d'impact (au plus tard le 30 juin 2029)			Préparatoire post 2027 ?			30 juin 2029		
Evaluation Commission (art 45 RPDC)								
Evaluation résultats à mi-parcours et rétrospective Commission Européenne		Mi-parcours 31/03/2025						Evaluation rétrospective 31/12/31

3/ PLAN D'ÉVALUATION

Pour mémoire, les évaluations préparatoires 2021-2027

Evaluations préparatoires 21-27 déjà réalisées		
Nom de l'évaluation	Fonds concernés	Livrables
Evaluation Stratégique Environnementale pour le programme Nouvelle Aquitaine 2021/2027	FEDER FSE+	Rapport final avec principe DNSH livré en février 2022
Evaluation ex ante des instruments financiers dans le cadre de la gestion des fonds européens confiés à la région Nouvelle-Aquitaine 2021/2027	FEDER FSE+ FEADER FEAMPA	Rapport final livré 25/08/2022

« Fiche type » pour les « évaluations en cours de programme »	
Objectif	Motivation de l'étude : constat qui amène au besoin de connaissances, utilisation prévue des résultats
Périmètre de l'étude : champ et période	Périmètre Programme NA FEDER/FSE+ et des autres programmes si c'est une évaluation transversale et période d'observation
Principaux questionnements évaluatifs au regard des objectifs portés par le programme régional 2021-27	Questions évaluatives clés auxquelles devra répondre l'étude.
Critères évaluatifs	- Efficacité – Efficience – Pertinence - Cohérence - Valeur ajoutée de l'Union
Articulation avec d'autres programmes européens NA	L'évaluation pourrait éventuellement s'articuler avec d'autres programmes tels le PSN FSE, le PSN FEADER, le PSR FEADER et le PSN FEAMPA
Articulation avec les principales politiques nationales et régionales	A définir lors de la phase préparatoire du marché
Lien avec les principes horizontaux de l'Union Européenne	L'évaluation devra tenir compte des principes horizontaux de l'Union Européenne
Type d'évaluation	Evaluation en cours de programme, évaluation d'impact fin de programme, ou préparatoire post-27
Modalités d'évaluation	Préciser si internalisée ou externalisée ou mixte
Parties prenantes associées à l'évaluation	Direction opérationnelles / Services instructeurs / DATAR-DITP / IGS / Partenaires / Bénéficiaires
Etudes et évaluations déjà réalisées en lien avec le thème	Evaluations européennes et régionales en lien avec la problématique. Bilans ou Enquêtes pouvant apporter des matériaux utiles à l'évaluation. Besoins statistiques spécifiques
Calendrier et durée indicatifs	Nombre de mois
Budget indicatif	Sera précisé en fonction du périmètre, de la méthodologie retenue, du nombre de projets etc. A définir aussi en fonction de l'internalisation, de la mutualisation possible, des références de coûts de prestations précédentes de même nature, de même ampleur

Evaluation autour de la thématique « Innovation - Compétitivité »	
Lien avec les priorités de l'Union Européenne	Une Europe plus compétitive et plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique intelligente et innovante et de la connectivité régionale aux TIC
Axes concernés du Programme FEDER/FSE+	Axe 1 – Une Nouvelle-Aquitaine qui conforte ses capacités de recherche et d'innovation, accompagne la transformation numérique et la croissance économique de son territoire, dans un objectif de développement juste et équilibré. Axe 6 – Une Nouvelle-Aquitaine qui soutient le développement des infrastructures numériques
Principaux questionnements évaluatifs au regard des objectifs spécifiques portés par le programme régional 2021-27	Dans quelle mesure le programme avec l'appui du FEDER a-t-il contribué notamment à : <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacité de recherche appliquée en lien avec les filières et la S3, à rendre plus robuste l'écosystème régional de l'innovation, à développer la collaboration acteurs publics / acteurs privés, à renforcer la compétitivité des entreprises par l'innovation ? (OS 1.1) - Développer la capacité numérique des entreprises, des établissements d'enseignement, des services à destination citoyens ? (OS 1.2) - Renforcer la compétitivité des entreprises ? (OS 1.3) - En lien avec la Stratégie de spécialisation et les besoins des acteurs économiques du territoire, à inciter et faciliter la poursuite d'études notamment dans les filières scientifiques, à accompagner le développement de compétences, à développer l'entrepreneuriat étudiant et diffuser la connaissance scientifique et technique ? (OS 1.4) - A établir un réseau régional public d'interconnexions en faveur des différents établissements (enseignement, de recherche, santé, collectivités et leurs groupements)... ? (OS 1.5)
Critères évaluatifs	- Efficacité – Efficience – Pertinence – Cohérence – Valeur ajoutée de l'Union
Articulation avec d'autres programmes européens	L'évaluation pourrait éventuellement s'articuler avec d'autres programmes tels le PSN FSE, le PSN FEADER, le PSR FEADER et le PSN FEAMPA ...
Articulation avec les principales politiques nationales et régionales	A définir lors de la phase préparatoire du marché SRDEII et autres feuilles de routes régionales en lien avec thèmes S3 ?
Lien avec les principes horizontaux de l'Union Européenne	L'évaluation devra tenir compte des principes horizontaux de l'Union Européenne
Type d'évaluation	Evaluation d'impact
Parties prenantes associées à l'évaluation	Directions opérationnelles / Services instructeurs / DATAR-DITP / IGS / Partenaires / les groupes d'action locale / les bénéficiaires
Etudes et évaluations déjà réalisées en 2014-2020 pouvant alimenter les travaux évaluatifs du présent plan	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation compétitivité centrée sur l'innovation, la connaissance et les partenariats européens (Objectif thématique 1) • Evaluation compétitivité centrée sur la performance économique et la ressource humaine (Objectif thématique 3) • Evaluation investissement numériques (Objectif thématique 2)
Calendrier indicatif	Le calendrier dépendra des spécificités retenues pour la réalisation de cette évaluation. Une hypothèse possible: une première action sur cette thématique pourrait être lancée dans la 2 ^e moitié de 2025/début 2026 pour aider à la préparation du programme post-2027 puis une seconde action visant l'actualisation des informations, conclusions et recommandations
Budget indicatif	Sera précisé en fonction du périmètre, de la méthodologie retenue, du nombre de projets etc.

Evaluation autour de la thématique « Environnement »

Lien avec les priorités de l'Union Européenne	l'Objectif Stratégique 2 Une Europe Plus verte -résiliente et à faible émission de carbone
Axes concernés du programme FEDER/FSE+	<ul style="list-style-type: none"> - Axe 2 : Une Nouvelle-Aquitaine qui accélère la transition énergétique et écologique (250 M€ FEDER). - Axe 3 : Une Nouvelle-Aquitaine qui soutient le développement de la mobilité propre et durable sur les territoires urbains. (34,3 M€)
Principaux questionnements évaluatifs au regard des objectifs spécifiques portés par le programme régional 2021-27 –	<p>Dans quelle mesure le programme avec l'appui du FEDER a-t-il contribué notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'efficacité énergétique ? (OS 2.1) - Augmenter les énergies renouvelables ? (OS 2.2) - Réduire les gaz à effet de serre ? (OS 21&2.2) - Améliorer la prise en compte des risques liés aux changements climatiques ? (OS 2.4) - Préserver la ressource en eau et adapter les usages, préserver les espèces et les écosystèmes aquatiques ? (OS 2.5) - Créer les conditions nécessaires au développement de l'économie circulaire et inciter les entreprises et collectivités à s'engager dans ces démarches ? (OS 2.6) - Participer à l'arrêt de l'érosion du vivant, préserver les espaces naturels et reconquérir la biodiversité ? (OS 2.7) - A renforcer le report le report modal et soutenir le développement des modes de mobilité alternatifs et partagés (OS 2.8)
Critères évaluatifs	<ul style="list-style-type: none"> - Efficacité – Efficience – Pertinence - Cohérence - Valeur ajoutée de l'Union
Articulation avec d'autres programmes européens	L'évaluation pourrait éventuellement s'articuler avec d'autres programmes tels le PSN FSE, le PSN FEADER, le PSR FEADER et le PSN FEAMPA...
Articulation avec les principales politiques nationales et régionales	Notamment NEOTERRA, SRADDET + autres feuilles de route régionales plus spécifiques ?
Lien avec les principes horizontaux de l'Union Européenne	L'évaluation devra tenir compte des principes horizontaux de l'Union Européenne
Type d'évaluation	Evaluation d'impact
Parties prenantes associées à l'évaluation	Directions opérationnelles concernées / Services instructeurs / DATAR-DITP / IGS / Partenaires /Bénéficiaires
Etudes et évaluations déjà réalisées pouvant alimenter les travaux évaluatifs du présent plan	Evaluation énergies, climat, biodiversité (Objectifs thématiques 4 & 5 & 6)
Calendrier indicatif	Une hypothèse possible: une première action sur cette thématique pourrait être lancée dans la 2 ^e moitié de 2025/début 2026 pour aider à la préparation du programme post-2021-27 puis une seconde action visant l'actualisation des informations, conclusions et recommandations
Budget indicatif	Sera précisé en fonction du périmètre, de la méthodologie retenue, du nombre de projets etc.

Evaluation autour de la thématique « Formation Emploi »	
Lien avec les priorités de l'Union Européenne	Objectif stratégique 3 Une Europe plus sociale et Inclusive
Axes concernés du Programme FEDER/FSE+	Axe 4 : Une Nouvelle-Aquitaine qui développe son capital humain par la formation et la création d'emploi comme levier de croissance, de compétitivité et de cohésion sociale pour les personnes, les entreprises et les territoires (134, 8M€) – Objectif spécifiques 4.1 4.5 et 4.7
Principaux questionnements évaluatifs au regard des objectifs spécifiques portés par le programme régional 2021-27	Dans quelle mesure le programme avec l'appui du FSE+ a-t-il contribué notamment : <ul style="list-style-type: none"> - à développer l'entrepreneuriat des publics les plus éloignés de l'emploi à partir d'un projet d'activité et à développer la coordination, la coopération, la professionnalisation des acteurs qui accompagnent les publics dans ce parcours ? (OS 4.1) - à favoriser l'orientation des publics et l'évolution professionnelle par une meilleure connaissance des métiers et l'accès à l'offre de formation ? (OS 4.5) - à soutenir le développement des compétences et des qualifications auprès des publics les plus fragiles notamment vers les secteurs en tension ou à potentiel ? (OS 4.7)
Critères évaluatifs	Efficacité – Efficience – Pertinence - Cohérence - Valeur ajoutée de l'Union
Articulation avec d'autres programmes européens	L'évaluation pourrait éventuellement s'articuler avec d'autres programmes tels le PSN FSE, le PSN FEADER, le PSR FEADER et les mesures FEAMPA
Articulation avec les principales politiques nationales et régionales	Thème en articulation notamment avec la politique régionale d'orientation et de formation (CPRDFOP ⁸) et les politiques de développement économique relatives à la création d'activité dont l'ESS.
Lien avec les principes horizontaux de l'Union Européenne	L'évaluation devra tenir compte des principes horizontaux de l'Union Européenne
Type d'évaluation	Evaluation d'impact
Parties prenantes associées à l'évaluation	Directions opérationnelles / Services instructeurs / DATAR-DITP / IGS / Partenaires /Bénéficiaires
Etudes et évaluations déjà réalisées pouvant alimenter les travaux évaluatifs du présent plan	Evaluation Compétences, qualification, emploi (OT10, OT8), Evaluation IEJ
Calendrier indicatif	Le calendrier dépendra des spécificités retenues pour la réalisation de cette évaluation. Une hypothèse possible: une première action sur cette thématique pourrait être lancée dans la 2 ^e moitié de 2025/début 2026 pour affiner si besoin la stratégie de programmation 21-27 et aider la préparation du programme post-2021-27 puis une seconde action visant l'actualisation des informations, conclusions et recommandations
Budget indicatif	Sera précisé en fonction du périmètre, de la méthodologie retenue, du nombre de projets etc.

⁸ Le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles

Evaluation autour de la thématique « Territoire »	
Lien avec les priorités de l'Union Européenne	Une Europe plus proche des citoyens, par la promotion du développement durable et intégré de tous les types de territoires et des initiatives locales
Axes concernés du Programme FEDER/FSE+	Axe 5 – Une Nouvelle-Aquitaine qui accompagne ses territoires pour répondre à leurs défis économiques, sociaux et environnementaux.
Principaux questionnements évaluatifs au regard des objectifs spécifiques portés par le programme régional 2021-27	Dans quelle mesure programme avec l'appui du le FEDER a -t-il contribué à réduire les disparités territoriales constatées dans les zones urbaines et rurales (Os 5.1 & 5.2) et notamment : <ul style="list-style-type: none"> - à lutter contre le creusement des écarts relatifs à l'emploi... ? - à renforcer l'attractivité durable des territoires... ? - à accompagner des dynamiques d'innovation et de reconversion territoriale ? - et à réduire les inégalités d'accès aux services et à l'emploi ?
Critères évaluatifs	Efficacité – Efficience – Pertinence – Cohérence – Valeur ajoutée de l'Union
Articulation avec d'autres programmes européens	L'évaluation pourrait éventuellement s'articuler avec d'autres programmes tels le PSN FSE, le PSN FEADER, le PSR FEADER et le PSN FEAMPA...
Articulation avec les principales politiques nationales et régionales	Notamment le SRADET
Lien avec les principes horizontaux de l'Union Européenne	L'évaluation devra tenir compte des principes horizontaux de l'Union Européenne
Type d'évaluation	Evaluation d'impact
Parties prenantes associées à l'évaluation	Directions opérationnelles / Services instructeurs / DATAR-DITP / IGS / Partenaires /les groupes d'action locale / Bénéficiaires
Etudes et évaluations déjà réalisées pouvant alimenter les travaux évaluatifs du présent plan	Evaluation développement et revitalisation des territoires fragilisés (MS8)
Calendrier indicatif	Le calendrier dépendra des spécificités retenues pour la réalisation de cette évaluation. Une hypothèse possible : une première action sur cette thématique pourrait être lancée dans la 2 ^e moitié de 2025/début 2026 pour aider à la préparation du programme post-2021-27 puis une seconde action visant l'actualisation des informations, conclusions et recommandations
Budget indicatif	Sera précisé en fonction du périmètre, de la méthodologie retenue, du nombre de projets etc.

Annexes

- Extrait du Règlement 2021/1060 du 24 juin 2021 portant dispositions communes

CHAPITRE II

Évaluation

Article 44

Évaluations par l'État membre

1. L'État membre ou l'autorité de gestion réalise des évaluations des programmes au regard d'un ou de plusieurs des critères suivants: l'efficacité, l'efficience, la pertinence, la cohérence et la valeur ajoutée de l'Union, dans le but d'améliorer la qualité de conception et de mise en œuvre des programmes. Les évaluations peuvent également porter sur d'autres critères pertinents, tels que le caractère inclusif, la non-discrimination et la visibilité, et couvrir plusieurs programmes.
2. En outre, une évaluation de chaque programme visant à en apprécier l'impact est réalisée au plus tard le 30 juin 2029.
3. Les évaluations sont confiées à des experts internes ou externes qui sont indépendants sur le plan fonctionnel.
4. L'État membre ou l'autorité de gestion veille à la mise en place des procédures requises pour produire et collecter les données nécessaires aux évaluations.
5. L'État membre ou l'autorité de gestion élabore un plan d'évaluation, qui peut porter sur plusieurs programmes. Pour le FAMI, le FSI et l'IGFV, ce plan comporte une évaluation à mi-parcours devant être achevée au plus tard le 31 mars 2024.
6. L'État membre ou l'autorité de gestion transmet le plan d'évaluation au comité de suivi au plus tard un an après la décision portant approbation du programme.
7. Toutes les évaluations sont publiées sur le site internet visé à l'article 49, paragraphe 1.

Article 45

Évaluation par la Commission

1. La Commission procède à une évaluation à mi-parcours afin d'examiner l'efficacité, l'efficience, la pertinence, la cohérence et la valeur ajoutée de l'Union de chaque Fonds d'ici la fin de 2024 au plus tard. La Commission peut utiliser toutes les informations pertinentes déjà disponibles conformément à l'article 128 du règlement financier.
2. La Commission procède, le 31 décembre 2031 au plus tard, à une évaluation rétrospective afin d'examiner l'efficacité, l'efficience, la pertinence, la cohérence et la valeur ajoutée de l'Union de chaque Fonds. Dans le cas du FEDER, du FSE+, du Fonds de cohésion et du FEAMPA, cette évaluation met l'accent en particulier sur l'impact social, économique et territorial de ces fonds en ce qui concerne les objectifs stratégiques visés à l'article 5, paragraphe 1.
3. La Commission publie les résultats de cette évaluation rétrospective sur son site internet et les communique au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions.